

Titularisation des agents administratifs de catégorie C

Déclaration Liminaire de la CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr | Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques) | @cgt_finpub (CGT Finances Publiques) | @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

Monsieur le Président,

La pandémie est là, elle continue de s'étendre. Le gouvernement a mis en place un plan de relance destiné uniquement à la politique de l'offre, un plan de relance qui va injecter des milliards sans distinction de l'économie réelle ou financière, sans aucune contrepartie en termes d'emplois ou de salaires, à l'instar du CICE et autres aides aux entreprises... Alors que les agents et salariés en 1ère ligne durant le confinement n'ont pas toutes et tous reçu une prime plus que méritée, l'État a versé 1500 € à 960000 entreprises pendant des mois sur simple déclaration... sans contrôle, sans parfois même d'immatriculation au RCS... Maintenant il est question de baisser les impôts de production, toujours sans contrepartie ...

Cette pandémie n'est pas nouvelle, elle est connue, elle nous fait mourir à petit feu, elle n'avance pas masquée, c'est celle du capitalisme...

La crise sanitaire qui frappe le monde depuis mars n'a pas ralenti celle dont nous venons de parler, le gouvernement utilise la stratégie du choc et impose des reculs sans précédents à la population. Sa politique n'a pas changé, bien au contraire, et il l'applique partout, quoi qu'il en coûte, y compris dans la gestion de cette crise sanitaire.

Concrètement, ne prenons qu'un seul exemple: celui du Ségur de la santé : si une augmentation de 180 ou 163 euros nets est à mettre au crédit des mobilisations post confinement, ce Ségur dont l'accord n'a pas été signé par la CGT et pour cause, entérine l'annualisation du temps de travail, la réduction du temps de repos et seulement 15000 recrutements.

Ce Ségur est bien à l'image du monde d'après Macron. Si besoin en était, il nous alerte sur la politique salariale différenciée dans la fonction publique et fait le lien avec la réforme des retraites ! Mais allons même plus loin, ce Ségur a eu lieu post confinement, son objectif réel fut de permettre aux hôpitaux de tenir... ce Ségur a-t-il créé des lits d'hospitalisation ? De réanimation ? Non ils ont continué à diminuer... Ce gouvernement, n'a toujours pas compris ou ne veut pas comprendre... pas de reprise économique et pas de relance sans service public !

Certains qui s'offusquent aujourd'hui de la re-fermeture des bars et restaurants se sont-ils offusqués des suppressions de lits d'hôpitaux ? Du manque de personnels hospitaliers ?

Ce ségur nous a très vite montré l'inconséquence, l'arrogance, l'incompétence des gouvernants face à une crise sanitaire qui va devenir économique et sociale.

Dans la fonction publique la même idéologie libérale est à l'œuvre avec : la continuité de la loi de transformation de la fonction publique, la mise en place du CSA au conseil supérieur de la fonction publique en juillet, la déclinaison des Lignes Directrices de Gestion (LDG) dans toutes les administrations, la suppression des congés bonifiés, la mise en place des services généraux communs au 1^{er} janvier 2021 etc.

Et il faut bien sur intégrer ces chantiers dans le projet de loi 3D (différenciation, décentralisation, déconcentration), si cela fait penser à la stratégie de déconfinement du 1^{er} Ministre Castex, toute ressemblance ne serait que fortuite et pure coïncidence bien sur ...

Nomination de nouveaux préfets, montée en puissance du ministère de l'intérieur, transformation de la fonction publique qui induit rupture d'égalité et de continuité de l'État, et mets en concurrence les territoires... l'objectif est bien sans ambiguïté, démanteler la fonction publique vue comme une entrave au tout libéral...

Concernant la DGFIP le plan de relance est tombé 2263 suppressions d'emplois en 2021 et réduction du budget... Drôle de manière de mettre en avant une administration devenue régaliennne pendant la crise. Celle-ci n'est pas terminée mais le démantèlement de la DGFIP a repris de plus belle. La suppression des CAP de mobilité et de promotion l'an dernier a privé les collègues de leur droit à se faire défendre par leurs représentants des personnels, et laisse la place à l'administration d'élaborer des mouvements de mutation en toute opacité afin de gérer les réformes de structures au mépris du droit des agents à mutation. Le NRP a été mis brièvement en suspend le temps du confinement, il est repassé au premier plan, les directeurs locaux cherchant à rattraper le temps perdu voir même à accélérer le processus de destruction du réseau de la DGFIP.

La mise en place des lignes directrices de gestion finit de détruire les règles de mobilité en place à la DGFIP. Elles permettent aussi le recrutement de contractuels et le moins que l'on puisse dire c'est que vous ne vous en privez pas. On voit fleurir sur les plateformes de recrutement de la fonction publique et sur Pôle Emploi des offres d'emplois à tout-va. Vous recrutez des contractuels dans des départements ou des titulaires demandent leur rapprochement. Si ce n'est pas du mépris vis-à-vis des agents qui font des demandes de mutation et qui sont dans des situations familiales difficiles, il va falloir alors expliquer, monsieur le président, ce dont il s'agit. Vous recrutez même des contractuels sur des postes qui n'ont pas encore été libérés par les agents et qui ne le seront peut-être pas... Un comble !

- ▶ **La CGT Finances Publiques demande l'abandon du Nouveau Réseau de Proximité, le NRP éloigne le service public de pleine compétence de la population. Pourtant les contribuables continuent à se déplacer dans les centres de finances publiques y compris pendant le confinement. Ce ne sont pas les points de contacts MFS et MSAP qui ont répondu présent mais se sont bien les agents de la DG FIP qui ont fait le travail. De plus les petites structures polyvalentes ont prouvé leur capacité d'adaptation alors que les grosses structures étaient entièrement vidées de leur personnel faute de transport et de règles de distanciation.**
- ▶ **La CGT Finances Publiques demande l'abandon des nouvelles lignes de gestion qui détruisent la fonction publique et les droits des agents.**
- ▶ **La CGT Finances Publiques revendique, le rétablissement des CAP de mobilités et de promotions de pleins exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif.**
- ▶ **La CGT mettra tout en place pour combattre ces réformes néfastes pour les services publics et pour les agents de notre administration.**

Le recrutement par voie de PACTE

Concernant les agents recrutés par voie de PACTE, la CGT rappelle qu'elle est fermement opposée aux modalités de recrutement sans concours.

Elle dénonce l'arbitraire de ces procédures face au manque de lisibilité sur les critères que retient l'administration pour les modalités de sélection : Elles ne répondent pas correctement aux besoins spécifiques exprimés et créent une brèche dans le statut : les conditions de recrutement, de formation initiale, de titularisation, de classement dans la carrière, ne sont pas équitables par rapport aux agents recrutés par concours.

Concernant leur titularisation, elle se fait hors de tout cadre paritaire.

Ainsi, on constate que des agents voient leur contrat renouvelé, d'autres sont licenciés sans avoir eu la possibilité de se faire défendre par les représentants des personnels en CAP.

On sait d'expérience que lors des CAP de titularisation nous arrivons à faire évoluer des situations individuelles souvent défavorables a priori.

Les sections syndicales CGT nous font remonter de plus en plus de problèmes de titularisation d'agents recrutés par voie de PACTE sans aucune possibilité de défense de l'agent.

Pour l'année de recrutement 2018, seulement 98 agents sur 111 ont été ou vont être titularisés.

En clair plus de 10 % des agents recrutés ne sont pas titularisés! Cela pose question quant aux limites du recrutement sans concours !

- ▶ **Pour la CGT, l'accès à un emploi dans l'administration doit passer par un recrutement par voie de concours, les épreuves doivent être adaptées à la nature du poste à pourvoir et en fonction de la population visée.**
- ▶ **La CGT Finances Publiques revendique pour l'ensemble de la Catégorie C le concours National comme seul mode de recrutement externe, car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.**

Concernant les stagiaires APFIP 2^{ème} classe

Pour les stagiaires recrutés en mai 2020, nous sommes parfaitement conscients qu'il a été nécessaire de s'adapter à la situation sanitaire et prendre des mesures d'urgence pour le suivi de leur formation. Cependant celle-ci était prévue en présentiel et son adaptation en distanciel s'est avérée compliquée dans la pratique.

Sans nous étendre sur les problèmes qui ont pu être engendrés par cette formation dans des conditions dégradées, nous attirons, par avance, votre attention sur les conséquences que cela pourra avoir sur leur future titularisation.

Les stagiaires sont arrivés dans des services en grandes difficultés aggravées par la pandémie et la pénurie d'agents au vu de la situation des effectifs qui nous a été transmise. Les attentes vis-à-vis de ces stagiaires sont très fortes dès leur arrivée, alors que leur formation s'est déroulée dans des conditions compliquées et qu'ils n'ont pas eu leur formation métier.

Leur complément de formation se fera essentiellement par l'intermédiaire d'agents déjà dans les services, alors même que ceux-ci croulent déjà sous une charge de travail de plus en plus lourde et ne parvenaient déjà plus à effectuer correctement leurs missions avant la crise sanitaire. Cela s'est encore aggravé depuis.

Les stagiaires vont devoir acquérir très rapidement des connaissances fiscales, comptables et transverses de plus en plus complexes avec une formation théorique et une formation métier insuffisantes.

Au quotidien, il est de plus en plus difficile voire impossible pour les agents déjà en poste de transmettre leur savoir et d'apporter leur soutien aux agents en 1^{ère} affectation.

Les 300 lauréats recrutés sur la liste complémentaire ont suivi leur formation en distanciel à compter du 24 août. Ce choix de l'administration n'est malheureusement pas lié à la crise sanitaire mais bien à une surcharge du nombre de stagiaires dans les écoles qui n'ont pas la capacité d'accueillir la liste complémentaire en présentiel.

Pour la CGT cette solution mise en place dans l'urgence n'est pas satisfaisante, elle ne doit pas devenir la règle. La formation doit se faire en présentiel au sein des ENFiP.

Il est de plus en plus urgent, de repenser la formation initiale des AAFiP.

- ▶ **La CGT Finances Publiques revendique une réforme profonde des formations initiales, alternant stages pratiques et formation continue. Nous demandons l'instauration d'une véritable scolarité à l'image de ce qui se fait pour les contrôleurs ou les inspecteurs.**
- ▶ **Les agents en stage pratique ne doivent pas être comptés dans les effectifs de travail et doivent pouvoir choisir leur direction de stage sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à ces agents de se former dans les meilleures conditions.**

Concernant la titularisation des APFIP 2^{ème} classe

Pour les stagiaires issus des concours 1300 agents sont titularisés, il y a 24 dossiers litigieux présentés à la CAP. 4 prolongations de 6 mois, 16 renouvellements de stage et 4 licenciements.

Pour les agents contractuels 74 agents sont titularisés, il y a 4 dossiers litigieux en renouvellement de stage.

La CGT est attachée au principe de la 2^e chance. Elle souhaite que les dossiers de licenciements soient regardés à travers ce prisme. Ceci est d'autant plus valable cette année dans le cadre de la pandémie (confinement distanciation et pour certain télétravail) qui a sérieusement compliqué les conditions de stage des agents. Ces dernières années le nombre de licenciements, de prolongations et de renouvellements est trop important et repose sur des critères qui ne sont pas liés aux seules aptitudes professionnelles. Des critères plus ou moins objectifs et qui tiennent souvent plus du ressenti que d'autre chose sont mis en avant pour ne pas titulariser un stagiaire. Dans le contexte de suppressions massives d'emplois que nous supportons depuis de nombreuses années, l'administration est de plus en plus exigeante avec les agents en 1^{ère} affectation et se satisferait pleinement d'un stagiaire formé, polyvalent et opérationnel tout de suite... Bref un agent livré clef en main!